



**PROJET : APPUI A LA REGLEMENTATION, LA FACILITATION,  
LA SECURISATION ET LA DURABILITE DU TRANSPORT  
FLUVIAL DANS LA ZONE CICOS**

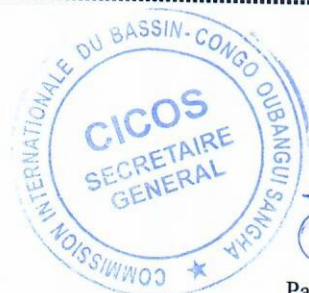
**TERMES DE REFERENCE**

**Pour le recrutement d'un Consultant chargé d'appuyer la réalisation de l'étude pour la mise en place et l'opérationnalisation des guichets uniques pilotes sur les sites portuaires de la République d'Angola, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo.**



## Table des matières

<b>1. INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>3</b>
1.1. Pays partenaire.....	3
1.2. Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3. Informations utiles concernant le pays.....	3
1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné.....	4
<b>2. OBJECTIF, FINALITEET RESULTATS ESCOMPTEES.....</b>	<b>5</b>
2.1. Objectif général.....	5
2.2. Objectifs particuliers .....	5
2.3. Résultat à atteindre par le contractant .....	5
<b>3. HYPOTHESES ET RISQUES .....</b>	<b>6</b>
3.1. Hypothèses sous-tendant le projet .....	6
3.2. Risques .....	6
<b>4. CHAMP D'APPLICATION .....</b>	<b>6</b>
4.1. Généralités .....	6
4.1.1 Description de la mission.....	6
4.1.2 Zone géographique à couvrir .....	7
4.1.3 Groupes cibles .....	7
4.2. Activités spécifiques .....	8
4.2.1. Depuis le bureau : .....	8
4.2.2. Mission dans les Etats (RCA, RDC et Angola).....	8
4.3. Gestion du projet.....	10
4.3.1. Organe responsable .....	10
4.3.2. Structure de gestion.....	10
<b>5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER.....</b>	<b>10</b>
5.1. Lieu(x) d'exécution .....	10
5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches.....	11
<b>6. EXIGENCES .....</b>	<b>11</b>
6.1. Profil du Consultant.....	11
6.2. Bureaux.....	12
6.3. Moyens à mettre à disposition par le contractant .....	12
<b>7. RAPPORTS/LIVRABLES.....</b>	<b>13</b>
7.1. Exigences en matière de rapports.....	13
7.2. Présentation et approbation des rapports .....	14
<b>8. SUIVI ET ÉVALUATION.....</b>	<b>15</b>
8.1. Définition d'indicateurs .....	15
8.2. Exigences particulières .....	15
<b>9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION .....</b>	<b>15</b>
<b>10. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES.....</b>	<b>16</b>



## 1. INFORMATIONS GENERALES

### 1.1. Pays partenaire

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale regroupant 6 Etats membres : République d'Angola, République Centrafricaine, République du Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Gabonaise.

### 1.2. Pouvoir adjudicateur

L'objectif général du Projet dont ce marché fait partie est le suivant:

Contribuer à l'amélioration des infrastructures de transport fluvial de l'espace CICOS pour en faire un corridor de désenclavement et d'intégration de la sous-région Afrique Centrale Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS).

### 1.3. Informations utiles concernant le pays

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale ayant pour mandat première la promotion de la navigation par voies d'eau intérieures. Elle a été créée pour résorber les insuffisances constatées dans la gestion transfrontalière du transport par voies d'eau intérieures. L'Accord instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la CICOS, signé par ses Etats membres à cet effet, stipule en son article 9 que : « les Etats s'engagent à éliminer les barrières physiques et non physiques susceptibles d'entraver la fluidité du trafic fluvial ».

L'Etat des Lieux du transport fluvial dans le tronçon de base du bassin Congo-Oubangui-Sangha réalisé en 2005 par le Secrétariat Général de la CICOS et adopté par Décision n°01/CICOS-CM 04 du 30 novembre 2006, relève la persistance de barrières non physiques (pratiques anormales) sur le réseau fluvial de l'espace CICOS, à savoir le nombre élevé des services sur les sites portuaires et le long de la voie fluviale, l'existence des taxes illégales et plusieurs perceptions illicites qui ont pour conséquence :

- l'augmentation de la durée du voyage ;
- le coût élevé du transport dans l'espace CICOS ;
- la hausse des prix sur les produits de première nécessité dans le panier de la ménagère.

La position géostratégique du réseau fluvial de l'espace CICOS, au travers de ses terminaux, représente une véritable plateforme de transport multimodale et de desserte continentale.

Le commerce international sur le réseau demeure l'un des piliers essentiels pour le développement de l'économie dans la sous-région d'Afrique Centrale. La croissance économique suit les tendances des indicateurs reconnus, tandis que la baisse des coûts justifie l'émergence des nouveaux pôles du commerce international.

Il est important de noter que le développement cohérent et harmonieux du commerce transfrontalier dépendant des facteurs ci-après :

- un marché dynamique ;
- l'apport technologique et une main d'œuvre efficient pour garantir la productivité à moindre coûts ;
- la logistique et la simplification des procédures pour assurer la fluidité dans l'acheminement des cargaisons.

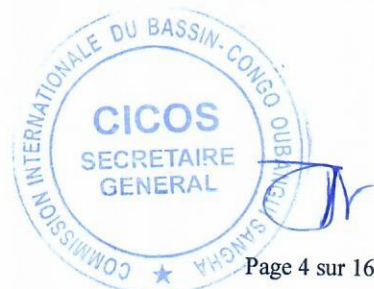
Le concept du Guichet Unique trouve alors toute son importance dans la recherche d'optimisation de la logistique dans un contexte de facilitation des formalités dans les sites portuaires du transport par voies d'eau intérieures et de la réduction du cout de ce mode de transport.

#### **1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné**

L'Analyse Diagnostique du transport par voies d'eau intérieures élaborée par le Secrétariat Général de la CICOS en 2016, relève qu'il existe toujours plusieurs problèmes qui freinent la navigation par voies d'eau intérieures le long du réseau fluvial inter-Etat de la CICOS et entravent le développement de ce mode de transport. Les enquêtes détaillées et les interviews menées auprès des opérateurs montrent les principaux constats suivants :

- un effectif exorbitant des services publics chargés du contrôle ;
- l'absence d'un cadre définissant les limites d'intervention des services publics et la faiblesse des capacités des ressources humaines ;
- un nombre important de postes de contrôle ;
- un nombre important de taxes perçus par les services publics ;
- un montant élevé des taxes et frais illégaux ;
- des pertes importantes de temps au cours des contrôles.

L'une des solutions à ce problème, proposé par le Secrétariat Général de la CICOS, est la mise en place des Guichets uniques pilotes dans certains sites portuaires, afin de faciliter les procédures administratives et des contrôles techniques en vue de fluidifier le transport par voies d'eau intérieure.



En 2016, le Secrétariat Général de la CICOS a inscrit dans son Plan d'Action Stratégique pour la Promotion de la Navigation Intérieure (PAS-NAV), la fiche de Mesure –Projet n°2.1.1, intitulée, « **Appuyer la mise en place de guichets uniques au niveau des principaux terminaux portuaires des Etats membres de la CICOS** ».

Cette action entre dans le cadre de l'activité 3 intitulée « **Appui à la mise en place de Guichets uniques pilotes au niveau des ports (RCA, RDC et Angola)** » du Projet « **Appui à la Règlementation, la Facilitation, la Sécurisation et la Durabilité du transport fluvial dans la zone CICOS** » (PARFSED) financé par l'Union Européenne dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED.

## **2. OBJECTIF, FINALITEET RESULTATS ESCOMPTES**

### **2.1. Objectif général**

L'objectif général de cette activité dont ce marché fait partie, est de définir un mécanisme pour la mise en place des guichets uniques pilotes dans certaines plateformes portuaires de l'Angola, la RCA et la RDC afin de simplifier les procédures administratives (réduire le temps, les coûts et les délais de transport fluvial).

### **2.2. Objectifs particuliers**

L'objectif particulier du présent marché est le suivant :

- appuyer le Secrétariat Général de la CICOS à la réalisation d'une étude pour la mise en place et l'opérationnalisation des guichets uniques pilotes au niveau des ports de l'Angola, de la RCA et de la RDC.

Il poursuit les finalités suivantes :

- élaborer l'étude pour la mise en place des guichets uniques pilotes au niveau des terminaux portuaires de l'Angola, de la RCA et de la RDC ;
- appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des Guichets uniques pilotes ;
- élaborer le guide pour l'utilisation de ces guichets uniques. ;
- former les utilisateurs des guichets uniques dans les pays concernés.

### **2.3. Résultat à atteindre par le contractant**

Les résultats attendus de la prestation sont :

- l'étude pour la mise en place des guichets uniques pilotes est réalisée ;
- 3 Guichets uniques pilotes sont mis en place et opérationnels ;



- le Guide pour l'utilisation des guichets uniques est disponible ;
- les utilisateurs des guichets uniques sont formés dans les pays.

### **3. HYPOTHESES ET RISQUES**

#### **3.1. Hypothèses sous-tendant le Projet**

La liste ci-dessous présente de manière non exhaustive, un ensemble d'hypothèses qui sous-tendent cette activité :

- bonne coopération et synergie entre les Etats membres de la CICOS pour faciliter l'exécution des différentes tâches de l'activité ;
- synergie entre la CICOS et les bénéficiaires ;
- disponibilités financières;
- détermination des Gouvernements des 3 pays membres à promouvoir la navigation fluviale ;
- implication des autorités nationales concernées par l'activité.

#### **3.2. Risques**

Les potentiels risques liés à cette activité sont :

- non engagement politique des 3 pays ;
- non implication et non appropriation des parties prenantes à l'activité ;
- ressources financières insuffisantes ;
- insécurité des sites portuaires.

### **4. CHAMP D'APPLICATION**

#### **4.1. Généralités**

##### **4.1.1 Description de la mission**

La mission du Consultant est d'appuyer :

- l'élaboration d'une Etude pour la mise en place des guichets uniques pilotes au niveau des principaux terminaux portuaires en Angola, RCA et RDC ;
- la mise en place et l'opérationnalisation des guichets uniques pilotes ;
- l'élaboration d'un Guide pour l'utilisation desdits guichets uniques ;
- la formation des Experts pays concernés sur l'utilisation des guichets uniques, à travers les activités suivantes :

- prise de contact et échanges avec le Secrétariat Général de la CICOS pour s'accorder sur la méthodologie ;
- élaboration d'un projet d'Etude pour la mise en place de guichets uniques au niveau des principaux terminaux portuaires de l'Angola,

de République Centrafricaine et de la République Démocratique du Congo ;

- organisation des ateliers nationaux pour la collecte des données et pour l'amendement de l'Etude pour la mise en place des guichets uniques Pilotes (RCA, RDC et Angola) ;
- appui à l'organisation de l'atelier régional pour la validation de l'étude pour la mise en place des guichets uniques ainsi que du Guide pour l'utilisation des guichets uniques ;
- appui à l'élaboration des Termes de Références des prestataires impliqués dans la réhabilitation/aménagement des locaux devant abriter les guichets uniques ;
- appui à l'élaboration des Termes de Référence pour l'acquisition des équipements et logiciels pour l'opérationnalisation des guichets uniques ;
- appui à la mise en place et à l'opérationnalisation des guichets uniques pilotes ;
- appui à l'élaboration du Guide pour l'utilisation des guichets uniques ;
- appui à l'élaboration des cahiers de charge pour l'utilisation des guichets uniques ;
- renforcement des capacités des utilisateurs des guichets uniques.

#### **4.1.2 Zone géographique à couvrir**

L'activité sera réalisée dans les pays membres de la CICOS ci-après :

- République de l'Angola ;
- République Centrafricaine ;
- République Démocratique du Congo.

#### **4.1.3 Groupes cibles**

Les acteurs ciblés sont :

- les Ministères en charge de la navigation par voies d'eau intérieures, de l'Intérieur et des Finances ;
- les Administrations en charge des voies navigables et de l'Immigration, les services en charge de la gestion et de l'entretien des voies navigables, les autorités et gestionnaires portuaires ;
- les exploitants et usagers de la voie d'eau (transporteurs, commerçants, chargeurs, pêcheurs, touristes...) ;
- les armateurs publics et privées.



## 4.2. Activités spécifiques

Les principales activités à réaliser par le Consultant sont listées ci-dessous. L'ensemble devra être mené en étroite collaboration avec le Secrétariat Général de la CICOS.

Elles sont :

### 4.2.1. Depuis le bureau :

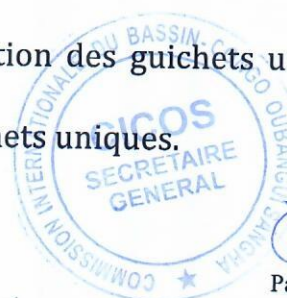
- rencontre avec le Secrétariat Général de la CICOS pour s'accorder sur la méthodologie ;
- élaboration du plan de travail ;
- élaboration des fiches de collecte d'information ;
- élaboration de l'étude pour la mise en place et l'opérationnalisation des guichets uniques pilotes et du Guide sur l'utilisation du guichet unique ;
- élaboration des cahiers de charge pour l'utilisation des guichets uniques ;
- élaboration des TdRs des ateliers nationaux d'amendement de l'étude pour la mise en place des Guichets uniques pilotes et du Guide sur l'utilisation des guichets uniques ;
- élaboration des TdRs de l'atelier régional de validation de l'étude pour la mise en place des guichets uniques pilotes et du Guide ;
- élaboration des TdRs des prestataires impliqués dans la réhabilitation/aménagement devant abriter les guichets uniques ;
- élaboration des TdRs pour l'acquisition des équipements et logiciels pour l'opérationnalisation des guichets uniques ;
- élaboration des modules de formation ;
- rédaction du rapport du Consultant.

La mission sera préparée avec l'appui logistique de la CICOS (identification des participants à la concertation, visa, ...).

### 4.2.2. Mission dans les Etats (RCA, RDC et Angola)

Pour réaliser ces missions, le Consultant se rendra dans les 3 pays concernés pour organiser les concertations nationales pour la collecte des données, informer et sensibiliser les Experts pays sur la mise en place d'un guichet unique dans les pays et faire l'état des lieux de l'existant dans les 3 pays afin de :

- appuyer l'organisation des ateliers nationaux et régionaux d'amendement de l'étude et le Guide sur l'utilisation du guichet unique et son cahier de charge ;
- appuyer la rédaction des rapports des ateliers ;
- appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des guichets uniques pilotes ;
- renforcer les capacités des utilisateurs des guichets uniques.





Le tableau ci-dessous synthétise les différentes tâches du Consultant, les résultats attendus par tâche, les lieux d'exécution ainsi que les modalités et le calendrier prévu pour la réalisation de ces tâches.

Tableau : Tâches et résultats attendus du Soumissionnaire

N°	Tâches	Résultats attendus	Lieu	Modalités
1.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec le Secrétariat Général de la CICOS pour s'accorder sur la méthodologie;</li> <li>- Elaboration du plan de travail, des TdRs pour les concertations nationales, des fiches de collecte d'information;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthodologie de travail est validée par la CICOS ;</li> <li>- Le plan de travail est disponible;</li> <li>- Les TdRs pour les concertations nationales sont disponibles ;</li> <li>- Les fiches de collecte d'information sont disponibles ;</li> <li>- Les données relatives aux guichets unique sont collectées et disponibles.</li> </ul>	A la CICOS (Kinshasa) Bureau ou à domicile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges avec la CICOS ;</li> <li>- Recueil d'informations sur place ;</li> <li>- Echanges avec la CICOS ;</li> <li>- Recueil d'informations sur place.</li> </ul>
2.	Elaboration du projet de l'étude pour la mise en place des guichets unique pilotes, du Guide sur l'utilisation du guichet unique, le cahier de charge pour l'utilisation du guichet unique et des TdRs des ateliers nationaux d'amendement de l'étude.	Le projet de l'étude pour la mise en place du guichet unique est disponible.	Au bureau.	
3.	Présentation des projets de l'étude pour la mise en place des guichets unique pilotes, du Guide et le cahier de charge et des TdRs des ateliers nationaux d'amendement de l'étude aux experts de la CICOS pour validation en interne.	Les projets de l'étude pour la mise en place des guichets uniques pilotes et TdRs des ateliers nationaux d'amendement de l'étude sont présentés et adoptés en interne.	A la CICOS.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen et amendement des documents à la CICOS ;</li> <li>- Consolidation des documents.</li> </ul>
4.	Collecte des données pour la mise en place des guichets uniques portuaires et appui à l'organisation des ateliers nationaux d'amendement de l'étude, du Guide et du cahier de charge.	Le projet de l'étude pour la mise en place de guichets uniques est adopté.	Angola, RCA et RDC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation des documents</li> <li>Participation active aux ateliers.</li> </ul>



5.	Elaboration des TdRs de l'atelier régional de validation de l'étude et appui à l'organisation de l'atelier régional de validation de l'étude, du Guide et le cahier de charge.	Les TdRs de l'atelier régional de validation de l'étude l'étude pour la mise en place de guichets uniques pilote est disponible.	A déterminer	- Examen et amendement des documents à la CICOS ; - Consolidation des documents ; - Participation active aux ateliers.
6.	Appui à la mise en place et opérationnalisation des guichets uniques pilotes	Les 3 guichets sont mis en place et opérationnels	Angola, RCA et RDC	Participation de la CICOS et des experts pays
7.	Renforcement des capacités des utilisateurs des guichets uniques dans les pays	Les utilisateurs des guichets uniques sont formés.	Angola, RCA et RDC	
8.	Rédaction du rapport du Consultant	Rapport du Consultant disponible	Bureau ou à domicile	se servir de tous les informations recueillies et taches réalisées

### 4.3. Gestion du Projet

#### 4.3.1. Organe responsable

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), est chargée de la gestion administrative de cette activité. Le volet technique sera réalisé par la Direction de l'Exploitation, des Infrastructures et des Voies Navigables (DEIVN) et le Service informatique de la CICOS.

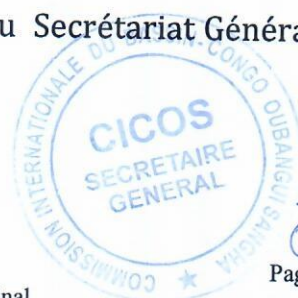
#### 4.3.2. Structure de gestion

- Secrétaire Général de la CICOS ;
- Unité de Coordination du Projet ;
- Comité de Pilotage
- COFED.

## 5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

### 5.1. Lieu(x) d'exécution

La base opérationnelle de cette activité est localisée au Secrétariat Général de la CICOS à Kinshasa/RDC.



## 5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches

La date de commencement prévue pour cette prestation est fixée au **25 novembre 2021**, et le travail se fera par phase.

Tableau : Calendrier de la prestation

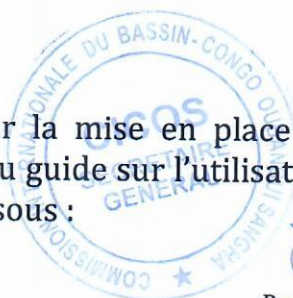
Activités	Tâches	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
Appui à la mise en place de guichets uniques pilotes au niveau des ports (RCA, RDC et Angola)	Rencontre avec le Secrétariat Général de la CICOS pour s'accorder sur la méthodologie.	■								
	Elaboration du plan de travail, TdRs pour les concertations nationales.	■								
	Elaboration du projet de l'étude pour la mise en place du guichet unique pilotes, du Guide et du cahier de charge.		■	■						
	Organisation des ateliers nationaux pour validation des données collectées dans les Etats, amendement des projets de l'étude, du Guide et du cahier de charge.				■	■				
	Organisation de l'atelier régional de validation de l'étude pour la mise en place du guichet unique pilotes, du Guide et du cahier de charge.						■			
	Mise en place et opérationnalisation des guichets uniques pilotes.					■	■	■	■	
	Renforcement des capacités des utilisateurs des guichets uniques dans les pays bénéficiaires.							■	■	
	Rédaction du rapport du Consultant.									■

**S = Semaine**

## 6. EXIGENCES

### 6.1. Profil du Consultant

Le Consultant chargé de l'élaboration de l'étude sur la mise en place et de l'opérationnalisation des guichets uniques pilotes et du guide sur l'utilisation du guichet unique devra répondre au profil requis, ci-dessous :



- être titulaire d'un BAC+5, spécialiste des ports, transports et logistiques ou en économie des transports ;
- avoir une bonne connaissance en informatique de gestion ;
- avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la facilitation du transport et du commerce international ou expérience dans la réalisation des guichets unique portuaires ;
- avoir une connaissance des logiciels de base Windows dont Word, Excel et Powerpoint ;
- avoir une bonne capacité pour travailler en équipe ;
- avoir une expérience avec la CICOS et/ou une bonne connaissance du bassin du Congo seront des atouts ;
- la connaissance du portugais est également un atout.

## **6.2. Bureaux**

Le Secrétariat Général de la CICOS mettra un bureau à la disposition du Consultant dans son siège lors de son séjour à Kinshasa dans le cadre de cette sous- activité.

## **6.3. Moyens à mettre à disposition par le contractant**

Une liste de la documentation en lien avec la thématique existante au Secrétariat Général de la CICOS sera mise à la disposition du Consultant. Il s'agit entre autres de :

- l'Analyse Diagnostique du Transport par Voies d'Eau Intérieures 2016 ;
- le Plan d'Action Stratégique pour la Promotion de la Navigation Intérieure 2016-2020 ;
- le Code de la navigation CEMAC/RDC ;
- l'Etude de la CICOS sur la mise en place d'un Observatoire des barrières non physiques sur le Corridor Brazzaville-Kinshasa-Bangui-Kisangani de 2011.

Le financement de cette activité est assuré par le contrat de subvention N°FED/2021/422-918.



Tableau : Echéances de paiement de la prestation

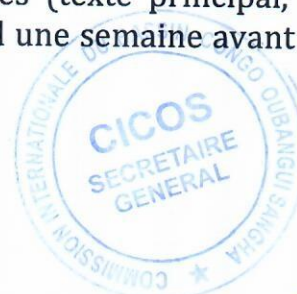
N°	Livrable	Période de paiement	% de paiement
1.	- le plan de travail - TdRs pour les concertations nationales et la concertation Régionale ; - les fiches de collecte d'informations ; - rapports des concertations nationales et de la concertation régionale ; - liste des données collectées ; - le projet de l'étude pour la mise en place de guichets uniques et du Guide sur l'utilisation et cahier de charge ; - rapports des ateliers nationaux ; - rapports de l'atelier régional.	Après approbation des livrables	35%
2.	Mise en place et opérationnalisation des guichets uniques pilotes en RDC, RDC et Angola.	Après approbation des livrables	48%
3.	- Rapport du Consultant ; - Listes des Experts pays informés et sensibilisés ; - Rapport de formation des utilisateurs sur le Guide pour l'utilisation des Guichets Uniques.	Après approbation des rapports	17%

## 7. RAPPORTS/LIVRABLES

### 7.1. Exigences en matière de rapports

Le contractant soumettra les rapports ci-après en français sous la forme d'un exemplaire original et de 10 copies.

- **Rapport initial** (maximum 12 pages) à fournir tout autre délai raisonnable conformément au contrat de prestation après le début de la mise en œuvre du marché. Le contractant doit indiquer dans le rapport, par exemple, les premières constatations, l'avancement de la collecte des données, ainsi les difficultés rencontrées et/ou prévues, outre le programme de travail et les voyages du personnel. Le contractant est invité à poursuivre son travail, à moins que le pouvoir adjudicateur n'envoie des observations concernant le rapport initial.
- **Projet de rapport final** maximum 20 pages (texte principal, annexes exclues). Ce rapport sera soumis au plus tard une semaine avant la fin de la période de mise en œuvre des tâches.



- **Rapport final** répondant aux mêmes spécifications que celles définies pour le projet de rapport final et dans lequel seront intégrées toutes les observations transmises par les parties au sujet du projet de rapport. Le rapport final sera fourni au plus tard 07 jours après la réception des observations sur le projet de rapport final. Il doit contenir une description suffisamment détaillée des différentes options, de manière à faciliter la prise d'une décision en connaissance de cause. Les analyses détaillées sous-tendant les recommandations des experts seront présentées dans des annexes du rapport principal. Le rapport final doit être fourni en même temps que la facture correspondante.

## 7.2. Présentation et approbation des rapports

Les rapports susmentionnés seront présentés au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports lui incombe.

Dans le cadre de cette activité spécifique, puisqu'il est question d'élaborer deux documents : le premier relatif à l'étude de la mise en place des guichets uniques pilotes et le deuxième sur le guide pour l'utilisation des guichets uniques, assortis de plusieurs rapports, le nombre de documents, les période de livraisons ainsi que le contenu de chaque livrable à produire par le consultant sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Synthèse des différents livrables : document sur l'étude de la mise en place des guichets uniques, guide pour l'utilisation des guichets uniques, rapports, fiches de collecte de données

N°	Livrables	Type	Format
1.	Rapports des concertations nationales.	Rapports	Versions papier (4 exemplaires : 1/ Etat) + SG CICOS
2.	Fiches de collecte des données.	Fiches	Version papier (4 exemplaires) et électronique (Word et PDF) + 3 Etats
3.	Rapport de la concertation régionale.	Rapports	Versions papier (4 exemplaires) + SG CICOS
4.	L'Etude pour la mise en place de guichets uniques pilotes.	Document à vocation officielle	Version papier (5 exemplaire) et électronique (Word et PDF)
5.	Le Guide pour l'utilisation du guichet unique et cahier de charge.	Document à vocation officielle	Version papier (5 exemplaires) et électronique (Word et PDF)
6.	Rapport du Consultant.	Rapport	Versions papier (3 exemplaires)



## 8. SUIVI ET EVALUATION

### 8.1. Définition d'indicateurs

Les principaux indicateurs sont :

- nombre des TdRs élaborés ;
- nombre des rapports des consultations nationales ;
- nombre de document de l'étude pour la mise en place des guichets uniques ;
- nombres de guichet uniques mis en place ;
- nombre de guichet unique opérationnels ;
- nombre de cahiers de charge pour l'utilisation des guichets uniques ;
- nombre de Guide pour l'utilisation des guichets uniques ;
- nombre d'utilisateurs des guichets uniques formés ;
- nombre de rapport des ateliers régionaux ;
- nombre de fiches de collecte des données ;
- nombre de rapport du Consultant.

### 8.2. Exigences particulières

Les soumissionnaires sont tenus d'adhérer à l'ensemble des dispositions du présent appel d'offre.

## 9. Composition du dossier de candidature et date limite de soumission

Les dossiers des candidat(e)s intéressé(e)s par la présente offre devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- une demande ;
- un CV accompagné des pièces justificatives ;
- une lettre de motivation.

**NB :** Les dossiers incomplets seront déclarés inéligibles et ne seront donc pas traités.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **25 octobre 2021**.

Toutes les candidatures doivent inclure une adresse e-mail fonctionnelle et un numéro de téléphone mobile joignable.



## 10. Lieu de dépôt des candidatures

Les personnes désireuses de répondre à cet appel d'offre sont priées d'envoyer leur dossier de candidature physique sous pli fermé et adressés au :

**Secrétaire Général de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui- Sangha (CICOS)**

**24, Avenue Wagenia, Building Kilou, 3<sup>ème</sup> étage,**

**Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo. B.P 12645**

**avec la mention « recrutement d'un Consultant chargé d'appuyer la réalisation de l'étude pour la mise en place et l'opérationnalisation des guichets uniques pilotes sur les sites portuaires de la République d'Angola, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo dans le cadre du PARFSED de la CICOS »,**

ou par voie électronique à l'adresse suivante :

**E-mail : cicos\_inst@yahoo.fr**

Avec copie aux adresses suivantes : **dokuitcha@gmail.com** et **ahembina.gabin@yahoo.fr**

